

Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'établissement

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Établissement John-F.-Kennedy

**Procès-verbal de l'Assemblée générale de parents tenue le
21 septembre 2023 à 19h00**

ÉTAIT PRÉSENT

- Monsieur Serge Mudiantu, parent, Président du Conseil d'établissement

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

- Madame Christine Villiard, directrice
- Madame Evelyne Gaudry, directrice adjointe
- Madame Francine Duguay, gestionnaire administrative

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h11

2. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU CÉ

Le président, monsieur Serge Mudiantu, accueille les parents et ouvre la séance.

3. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

La direction de l'établissement, madame Christine Villiard, accueille les parents et ouvre la séance.

Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'établissement

AG # 23-24 -01

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Edith Lacroix, parent, et résolu par madame Everard Jean-Baptiste.

Que l'ordre du jour de l'Assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG # 23-24-02

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 15 septembre 2022

Il est proposé par monsieur Yann Ouellette, parent, et résolu par madame Ibtissam Amziane.

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale des parents du 15 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATIONS SUR LES OPPORTUNITÉS D'IMPLICATION PARENTALE À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

La direction de l'établissement, madame Christine Villiard, présente les diverses opportunités de participation parentale à la vie de l'établissement :

- Informations sur le rôle du Conseil d'établissement ;
- Informations sur le rôle du Comité de parents ;
- Informations sur la possibilité que le représentant élu au Comité de parents puisse poser sa candidature pour siéger au Conseil d'administration du CSS ;
- Information sur le rôle de l'Organisme de participation des parents (OPP).

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'établissement _____

Le président du conseil d'établissement, monsieur Serge Mudiatu, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

8. ÉLECTION

8.1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Serge Mudiantu, parent, et résolu : monsieur Yan Ouellette.

QUE la direction adjointe de l'établissement, madame Evelyne Gaudry, préside les élections aux différents postes de représentants de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2. NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Yan Ouellette, parent, et résolu : monsieur Serge Mudiantu

QUE madame Nathalie Beaudoin, agit comme secrétaire d'élection aux différents postes de représentants de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le président d'élections informe qu'il y a 3 postes vacants réservés aux parents au sein du Conseil d'établissement.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants,

Il est proposé par Frédéric Bellavance, parent et résolu :

Que les personnes suivantes soient élues au Conseil d'établissement

AG # 23-24-03

AG # 23-24-04

Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'établissement _____

AG # 23-24-05

De l'établissement pour une durée de 2 ans, savoir :

- Monsieur Serge Mudiantu
- Madame Edith Lacroix

Que la personne suivante soit élue comme déléguée au Comité de parents du Centre de Services scolaire pour une durée d'un an, savoir

- Saloua Amar

Ces derniers obtiennent le poste par acclamation

8.4. ÉLECTION DE(S) SUBSTITUT(S) DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (au moins 2)

Le président d'élections informe qu'il y a 2 postes vacants de substituts de représentants des parents réservés aux parents au sein du Conseil d'établissement.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux-ci est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de parents au sein du Conseil d'établissement de l'établissement pour une durée d'un an;

Nous avons 3 parents qui se présentent pour le poste de substitut

QUE la/les personnes(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentants de parents au Conseil d'établissement de l'établissement pour une durée d'un an, savoir :

AG # 23-24-06

- Madame Adriana Gomez
- Ibtissam Amziane
- Juan Carlos Cruz

Ce dernier obtient le poste par acclamation.

Procès-verbal

De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'établissement _____

8.5. ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE

Le président d'élections informe qu'il y a lieu d'élire un délégué au Comité de parents du Centre de services scolaire, lequel a la possibilité de siéger sur le Conseil d'administration du CSS.

ATTENDU Qu'un seul candidat se présente pour le poste vacant, celui-ci est élu par acclamation au poste de délégué au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an.

QUE la personne suivante soit élue comme déléguée au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an, savoir :

- Yann Ouellette.

Élu par acclamation

8.6. ÉLECTION DU SUBSTITUT DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE

Le président d'élections informe qu'il y a lieu d'élire un substitut du délégué des parents au Comité de parents du Centre de services scolaire.

ATTENDU Qu'un seul candidat se présente pour le poste vacant, celui-ci est élu par acclamation au poste de substitut du délégué au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an.

QUE la personne suivante soit élue comme substitut au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an, savoir :

AG # 23-24-07

AG # 23-24-08

Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'établissement _____

➤ Monsieur Serge Mudiantu

Élu par acclamation

9. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS

9.1. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS

Il est proposé par la direction que le comité d'OPP soit réinventé. Un courriel sera envoyé aux parents très bientôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La direction de l'établissement informe l'assemblée que la première rencontre du Conseil d'établissement sera le 5 octobre 2023 dès 16h00.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20H07

Il est proposé par Monsieur Juan Carlos Cruz, parent, et résolu par madame Edith Lacroix.

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président
Serge Mudiantu

La direction
Christine Villiard

AG # 23-24-09

AG 23-24-10

INITIALES DU
PRÉSIDENT

Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'établissement _____

--	--

INITIALES DU
PRÉSIDENT

Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'établissement _____

INITIALES DU
PRÉSIDENT

Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'établissement _____

(signature)

Le président

(Signature)

La direction

INITIALES DU
PRÉSIDENT

Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'établissement _____